



AGENDA
JUIN-JUILLET 2020

15 juin	Séance ajournée du 2 juin du Conseil municipal
21 juin	Bonne fête des pères !
24 juin	Fête nationale. Le bureau municipal est fermé.
30 juin	Date du 2 ^e versement des taxes municipales
7 juillet	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h

Sommaire

Informations municipales

Nouvelles de la municipalité.....p. 2
 Permis de brûlage.....p. 2
 Urbanisme – support de la MRC du Granit.....p. 2
 Plage de Piopolis – non accessible en 2020.....p. 3
 Compost.....p. 3

Informations communautaires

Annulation du service d’animation estivale 2020p. 3
 Transport adapté et collectif de la MRC du Granit.....p. 3
 Liste d’arnaques en temps de pandémiep. 4

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVELLES DE LA MUNICIPALITÉ

- Le bureau municipal réouvrira au public dès que les mesures exigées par les autorités sanitaires seront en place. Nous vous rappelons que le personnel du bureau est toujours présent pour répondre au téléphone et au courrier électronique durant les heures d'ouverture.
- La séance ordinaire du Conseil municipal du 2 juin dernier a eu lieu à huis clos à la salle du Conseil. Les mesures d'hygiène ainsi que la nouvelle disposition des tables et des chaises ont permis de respecter les exigences sanitaires gouvernementales. Depuis la séance ordinaire du Conseil de mai, des enregistrements audios sont effectués. Ceux-ci seront bientôt disponibles sur le site au municipalite.val-racine.qc.ca/affaires-municipales/seances-et-proces-verbaux
- Le 2^e versement des taxes municipales est dû le 30 juin 2020. Lors de la séance ordinaire du Conseil du 2 juin dernier, le Conseil municipal a décidé de reconduire **l'annulation du taux d'intérêt** jusqu'au 31 août 2020. Le taux d'intérêt de 18 % s'applique sur les créances impayées antérieures à 2020 et postérieures au 31 août 2020.
- En raison de la pandémie de la COVID-19, l'accès à la toilette publique ainsi qu'au parc municipal n'est plus possible.
- Par le passé, le dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois acceptait différentes matières résiduelles provenant de citoyens résidant à l'extérieur de la municipalité. **Dorénavant, il n'est plus possible aux gens qui habitent en dehors des limites de Notre-Dame-des-Bois d'apporter des matières résiduelles à ce dépôt.**

PERMIS DE BRÛLAGE



L'interdiction de faire des feux à ciel ouvert est levée. Toute personne désirant faire un feu pour détruire un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, **DOIT AU PRÉALABLE FAIRE LA DEMANDE D'UN PERMIS QUI SERA ÉMIS GRATUITEMENT.** Avant la délivrance du permis, le délivreur de permis doit vérifier notamment l'indice de danger et les restrictions s'il y a lieu de la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu). De plus, il doit tenir compte des conditions climatiques (vents, etc.).

Vous composez le 819 657-4790 pour joindre le bureau municipal du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h. En dehors des heures d'ouverture, vous devez appeler le conseiller municipal Serge Delongchamp au 819 657-4402.

URBANISME – SUPPORT DE LA MRC DU GRANIT

Le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est toujours vacant. Cependant, le responsable de l'aménagement de la MRC du Granit offre ses services auprès de la municipalité afin de répondre à diverses demandes de la part des gens concernant l'urbanisme. C'est une offre de services très appréciée, car le délai d'attente s'en trouve grandement amélioré auprès des demandeurs.

En terminant, les recherches se poursuivent pour combler le poste en souhaitant que bientôt, la municipalité aura son inspecteur en bâtiment et en environnement attiré.

PLAGE DE PIOPOLIS – NON ACCESSIBLE EN 2020

Malheureusement, l'entente avec la municipalité de Piopolis et la municipalité de Val-Racine est suspendue pour l'été 2020 pour l'accès gratuit des citoyens de Val-Racine à la plage municipale de Piopolis. La municipalité de Piopolis n'ouvrira pas la plage aux visiteurs. Les consignes gouvernementales sont difficiles à faire respecter en termes de rassemblement et de distanciation et la municipalité souhaite également limiter l'accès aux blocs sanitaires du camping, car ils demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre.

COMPOST



Le compost arrivera sous peu dans la cour du garage municipal. Le compost est gratuit et le chargement et le transport de celui-ci sont au soin du preneur. N'oubliez pas que ce compost est à USAGE RESTREINT. Vous pouvez l'utiliser pour vos fleurs décoratives, arbres et pelouse. **IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ** dans votre potager, pour les arbres fruitiers et pour les fleurs comestibles.

De plus, nous vous recommandons fortement d'utiliser des gants, de porter des vêtements longs et d'utiliser des lunettes de sécurité pour protéger vos yeux dans le but d'éviter des infections. En terminant, vous avez accès **uniquement au compost dans la cour du garage.**

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

ANNULATION DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE 2020

Le comité de Loisirs de Val-Racine doit malheureusement vous informer que le service d'animation estivale 2020 est suspendu pour cet été. Les frais des mesures sanitaires à mettre en place concernant la COVID-19 sont trop dispendieux. Un bel été différent à tous les enfants de Val-Racine ainsi qu'aux deux animatrices. Ce n'est que partie remise en 2021. On le souhaite.

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MRC DU GRANIT

Le transport adapté et collectif de la MRC du Granit est toujours actif malgré la COVID-19. Trans-Autonomie souhaite rassurer les usagers par rapport au fait que le transport collectif demeure sécuritaire et que toutes les mesures sont prises afin de garantir que les activités se poursuivent dans les conditions les plus sûres et saines possibles dans le contexte actuel. À cet effet, les transports se poursuivent normalement en s'assurant que les consignes suivantes sont suivies :

- ✓ S'asseoir sur les banquettes libres afin de garder la distanciation physique;
- ✓ Porter un couvre-visage à bord du véhicule (fortement recommandé);
- ✓ Avoir la monnaie exacte 3,25\$ du passage ou utiliser la carte de transport;
- ✓ Ne pas prendre le transport collectif en cas de symptômes associés à la COVID-19.

Transport
Collectif du Granit
On a ça en commun!



La situation sera suivie de près et d'autres mesures pourraient être mises en place au besoin. Pour de plus amples informations, composez le 819 583-4263 du lundi au vendredi entre 8 h et 15 h 30.

LISTE D'ARNAQUES EN TEMPS DE PANDÉMIE

Les fraudeurs se font passer pour :

- **des sociétés de prêts ou de services financiers** : Ils offrent des prêts, des services de consolidation de dette et d'autres services d'aide financière
- **des représentants d'entreprises de nettoyage ou de chauffage** : Ils offrent des services de nettoyage des conduits ou des filtres à air pour vous protéger du COVID-19;
- **des représentants d'entreprises locales et provinciales d'hydroélectricité** : Ils menacent de couper l'électricité pour non-paiement.
- **des représentants de centres de contrôle et de prévention des maladies ou de l'Organisation mondiale de la santé** : Ils offrent de vous vendre de fausses listes des personnes atteintes de la COVID-19 dans votre quartier.
- **des représentants de l'Agence de la santé publique du Canada** : Ils prétendent faussement que vous avez obtenu des résultats positifs à un test de dépistage de la COVID-19. Ils vous amènent par la ruse à confirmer vos numéros de carte de santé et de carte de crédit pour une ordonnance.
- **des représentants de la Croix-Rouge et d'autres organismes de bienfaisance connus** : Ils offrent des articles médicaux gratuits (ex. masques) contre un don.
- **des représentants des ministères du gouvernement** : Ils envoient des courriels hameçons sur le coronavirus. Ils vous incitent par la ruse à ouvrir des pièces jointes malveillantes. Ils vous amènent par la ruse à fournir des renseignements personnels et financiers de nature délicate.
- **des conseillers financiers** : Ils vous encouragent vivement à investir dans de nouvelles actions prometteuses liées à la maladie. Ils offrent une aide financière et/ou des prêts pour vous aider à survivre pendant la crise.
- **des vendeurs (porte-à-porte)** : Ils vendent des services de décontamination de la maison.
- **des représentants d'entreprises privées** :
 - Ils vendent des tests de dépistage rapides de la COVID-19. Seuls les professionnels de la santé peuvent effectuer les tests. Aucun autre test n'est authentique ou ne garantit des résultats exacts.
 - Ils vendent des produits frauduleux censés traiter ou prévenir la maladie. Les médicaments non approuvés menacent la santé publique et constituent une infraction aux lois fédérales.

Ressources et conseils dignes de confiance

- Consultez le site du gouvernement du Canada sur la santé, les finances et la sécurité
- Consultez les renseignements de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada concernant la COVID-19
- Consultez les renseignements les plus récents sur la santé provenant des sources légitimes suivantes :
 - Agence de la santé publique du Canada : maladie à coronavirus (COVID-19)
 - Organisation mondiale de la santé : flambée de maladie à coronavirus (COVID-2019)
- Communiquez avec votre fournisseur d'assurance pour toute question en matière d'assurance-maladie.
- Assurez-vous d'avoir un logiciel antivirus et de garder votre système d'exploitation à jour.

PASSEZ UN BOIS MOIS !